

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 18h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FLORI, le Maire.

Date de convocation : **11/12/2025**

Etaient Présents : <b>(9)</b>	M. CLEMENTI Albert M. FLORI Claude M. LUCCHETTI Sébastien	M. FESSLER Charles M. GIANSILY Yves M. MURATI Joseph-Antoine	Mme FLORI Céline M. LECCIA Lucien M. MURATI Lucas
Absents représentés : <b>(0)</b>			
Absents non représentés : <b>(5)</b>	M. ANTONI Francis M. LAFFOND Alain	M. COPPI Jacques M. MAZZONI Pierre-Ange	M. IANNELLI François
Secrétaire de séance :	Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).		

**DELIBERATION DL-2025-70****Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse au titre de l'année 2025****Monsieur le Maire expose au Conseil**

Le CAUE de Corse est une association de droit privé qui a pour objet d'informer, conseiller et sensibiliser différents types de publics à la qualité du cadre de vie, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, et de l'énergie. L'association accompagne les collectivités dans tous leurs projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage :

- Formation aux élus à la connaissance des pratiques et réglementations, à la gestion des territoires de l'aménagement, du patrimoine bâti et de l'espace naturel.
- Aide aux communes concernant l'élaboration, la révision, l'évolution et à l'application de leurs documents d'urbanisme.
- Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'opérations d'aménagement, d'études d'opportunité et de faisabilité du et pour toutes réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics (traversées de bourgs, places, cimetières, parcs de stationnement) et des études de grand paysage.

Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer au CAUE de Corse au titre de l'année 2025 et de voter un crédit de 200 € correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré**

<b>Pour : 9</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
-----------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'association CAUE de Corse au titre de l'année 2025.
- **ACQUITTE** la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 200 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'association.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
Au registre sont les signatures**

**POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE  
Claude FLORI**

Le Maire  
M. Claude FLORI

